



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 18 n° 6 au cat.

LES VICTIMES DE LA CRIMINALITÉ : UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Résultats de l'Enquête internationale de 1996 sur les victimes de la criminalité

par Sandra Besserer

FAITS SAILLANTS

- Selon l'Enquête internationale de 1996 sur les victimes de la criminalité (EIVC), 25 % de la population adulte du Canada ont signalé avoir été victimes d'une infraction au cours de l'année précédente. Par rapport aux 10 autres pays occidentaux industrialisés, le taux du Canada se situait dans la moyenne.
- Il ressort des résultats obtenus pour les cinq pays qui ont participé aux trois EIVC déjà effectuées (l'Angleterre et le pays de Galles, le Canada, les États-Unis, la Finlande, et les Pays-Bas) que les taux de victimisation sont assez stables. À l'Enquête de 1996, le taux global de victimisation du Canada a légèrement reculé, s'établissant à 25 % par rapport à 28 % en 1989 et 1992. Ce pourcentage correspond à la baisse des taux de criminalité signalés à la police au Canada au cours des dernières années.
- Parmi le groupe de 11 pays occidentaux industrialisés, les Canadiens étaient ceux qui étaient le plus satisfaits du travail de leur police. En 1996, 80 % de la population estimaient que la police faisait un bon travail lorsqu'il s'agissait de contrôler la criminalité dans leur secteur. Les Pays-Bas, qui enregistraient le taux de victimisation le plus élevé, attribuaient la cote la plus faible à leur police - seulement 45 % de la population croyaient que la police faisait un bon travail.
- Lorsqu'on leur a demandé de choisir une peine pour un cambrioleur reconnu coupable une seconde fois, une forte majorité des répondants en Angleterre et au pays de Galles, au Canada, en Écosse, aux États-Unis, et en Irlande du Nord, ont de beaucoup préféré l'emprisonnement aux autres sanctions. Par contraste, les répondants en Autriche, en Finlande, en France, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse préféraient, et de loin, les travaux communautaires.
- Les Suédois étaient ceux qui se sentaient le plus en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée : 87 % de la population se sentaient «très en sécurité» ou «assez en sécurité». Le pourcentage était le plus faible pour les résidents de l'Angleterre et du pays de Galles (65 %). Pour sa part, le Canada, à 73 %, se classait au troisième rang le plus bas parmi les 11 pays.
- La crainte d'une introduction par effraction était la plus élevée en France, où 53 % des habitants estimaient «probable» ou «très probable» qu'ils soient victimes d'une introduction par effraction au cours de l'année suivante. Le Canada avait le troisième pourcentage le plus élevé (30 %), alors que la Finlande avait le plus faible (11 %) dans le groupe des 11 pays. Les personnes qui avaient déjà été victimes d'un cambriolage craignaient davantage l'introduction par effraction que celles qui n'en n'avaient jamais été victimes.
- La majorité des ménages dans les pays occidentaux ont appliqué des mesures pour protéger leur domicile. C'est en Angleterre et au pays de Galles que l'utilisation d'au moins l'une de sept mesures de protection du domicile est la plus élevée (89 % des ménages). Au Canada, 78 % des ménages ont déclaré utiliser au moins l'une des mesures. La pose de serrures spéciales pour portes était la mesure la plus populaire dans neuf pays, dont le Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033, par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734 ou via l'Internet: order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Mars 1998
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1998

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

En 1996, l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC) a été menée pour la troisième fois. Le Canada était l'un de plus de 30 pays et plus qui y ont participé. Le Canada avait aussi participé aux deux enquêtes antérieures (menées en 1989 et 1992), l'un de cinq pays occidentaux industrialisés seulement à participer à trois reprises. L'objet de l'Enquête, qui est coordonnée par le ministère de la Justice des Pays-Bas et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), est de fournir des renseignements comparables sur la fréquence de la victimisation dans le monde.

Un questionnaire normalisé est utilisé pour recueillir l'information dans chaque pays, et des techniques semblables sont utilisées pour la réalisation de l'Enquête. En 1996, on a demandé à un échantillon aléatoire de personnes âgées de 16 ans et plus des renseignements détaillés sur les onze infractions¹ (voir la case 1), y compris quand, où et combien de fois des infractions avaient été commises au cours des cinq années précédentes; si les infractions avaient été signalées à la police; et si les expériences de victimisation étaient jugées graves. On a également demandé aux participants leur opinion sur la sécurité du public, les services de police et la détermination de la peine. Dans la plupart des pays occidentaux industrialisés (y compris le Canada), les répondants ont été interviewés par téléphone. Dans les autres pays, où moins de gens ont le téléphone, des entrevues en face à face ont été menées.

Case 1 Catégories d'infractions	
Infractions EIVC	Groupes d'infractions utilisés dans le présent <i>Juristat</i>
1. Vol qualifié/tentative de vol qualifié (usage de force ou de menaces)	1. Infractions de violence
2. Agression sexuelle (allant d'attouchements sexuels importuns au viol – question posée aux femmes seulement)	
3. Voies de fait/menaces	
4. Vol de biens personnels (autre que le vol qualifié, comme le vol à la tire)	2. Vol de biens personnels
5. Cambriolage ² (résidence)	3. Cambriolages de domiciles
6. Tentative de cambriolage (résidence)	
7. Vol d'une voiture/d'une fourgonnette/d'un camion (sont exclues les tentatives de vol)	4. Infractions liées aux véhicules à moteur
8. Vol d'objets dans une voiture	
9. Acte de vandalisme contre une voiture/ une fourgonnette/un camion	
10. Vol d'une motocyclette/d'une mobylette/ d'un scooter	
11. Vol d'une bicyclette	5. Vol de bicyclettes

Pour contrôler les coûts et encourager le plus grand nombre de pays possible à participer, on a choisi des échantillons restreints. Normalement, de 1 000 à 2 000 personnes étaient interviewées par pays. Le principal inconvénient de cette méthode est que les données sont susceptibles d'erreurs d'échantillonnage assez importantes. L'ampleur de l'erreur varie, mais elle peut aller jusqu'à ±3 %, ce qui signifie que la valeur réelle peut différer de la valeur approximative de 3 points de pourcentage au maximum, dans l'un ou l'autre sens (voir la section Méthodologie pour plus de détails). En dépit de cette lacune, l'EIVC constitue une occasion unique de comparer les expériences de la criminalité et l'opinion qu'a le public de questions liées à la justice dans divers pays (voir la case 2).

¹ Un certain nombre de critères ont servi à choisir les onze infractions, notamment : les victimes de l'infraction sont des personnes; l'infraction peut être décrite en des termes que les répondants comprennent; la définition de l'infraction est semblable pour tous les pays. Au Canada, ces onze infractions représentent une proportion assez importante des affaires signalés à la police (environ 70 % de toutes les affaires liées au Code criminel en 1996).

² Le terme «cambriolage» est utilisé par l'EIVC. Au Canada, on parle plus souvent d'«introduction par effraction» lorsqu'il s'agit d'un cambriolage.

Case 2
Comparaison des niveaux de criminalité nationaux

Comment peut-on comparer les niveaux de criminalité d'un pays à un autre? Une option consiste à examiner les chiffres provenant des enquêtes sur les crimes consignés par la police. Toutefois, cette méthode présente certains problèmes. Premièrement, les codes criminels diffèrent d'un pays à l'autre, de sorte que les enquêtes menées auprès de la police peuvent en fait mesurer des types de crimes différents. Deuxièmement, ces enquêtes font appel à des méthodes différentes pour consigner et dénombrer les crimes, ce qui peut donner lieu à des écarts d'un pays à l'autre. Troisièmement, les attitudes du public relativement à la déclaration d'un acte criminel à la police varient de pays en pays, de sorte que les différences dans les taux de criminalité peuvent en fait traduire des taux de déclaration différents.

Une deuxième option, qui élimine certains des problèmes associés aux taux de criminalité consignés par la police, consiste à comparer les résultats d'enquêtes nationales sur la victimisation, comme celle qui a été menée dans le cadre de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada. Ces enquêtes ont pour avantage de pouvoir saisir

des crimes qui n'ont pas été signalés à la police. Toutefois, elles excluent certaines infractions, comme l'homicide et les infractions relatives aux drogues. Il peut également y avoir d'importantes différences dans les méthodologies d'enquête entre les pays, par exemple dans la façon dont les répondants sont choisis, dans les techniques utilisées pour recueillir l'information, dans les périodes sur lesquelles porte l'enquête, et dans les types de crimes qui sont mesurés. En outre, bon nombre de pays n'effectuent pas ce genre d'enquête.

Avec l'EIVC, on a pu régler certains des problèmes que comporte la comparaison de données provenant de diverses sources nationales. En effet, on utilise un questionnaire normalisé, des procédures normalisées pour la réalisation de l'enquête, et des techniques normalisées pour la production des résultats. Malheureusement, il reste des problèmes qui sont inhérents à la réalisation d'enquêtes internationales. Par exemple, il peut y avoir des différences culturelles dans la façon dont les gens interprètent certaines questions (un comportement qui est considéré comme étant grave dans une culture peut ne pas l'être dans une autre) et dans leur empressement à faire part aux intervieweurs de leurs expériences.

Le présent *Juristat* a pour objet de présenter les résultats de l'EIVC de 1996 pour les 11 pays occidentaux industrialisés qui y ont participé, c.-à-d. l'Angleterre et le pays de Galles, l'Autriche, l'Écosse, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande du Nord, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et le Canada. La plus grande partie de l'analyse est limitée à ces pays, plutôt qu'aux 34 pays qui ont participé et ce, pour deux raisons. Premièrement, ces 11 pays ont beaucoup en commun sur les plans social, politique et économique. Deuxièmement, c'est dans ce groupe de pays que la méthodologie d'enquête était la plus semblable³.

Au Canada, une analyse des résultats d'une enquête sur la victimisation comprendrait normalement un examen des facteurs

³ Pour un grand nombre d'autres pays, l'Enquête n'était pas d'envergure nationale, mais a été menée dans une grande ville. En outre, l'échantillonnage n'a pas été fait au moyen d'un système d'appel aléatoire, et les interviews ont été menées en face à face plutôt que par téléphone. Dans plusieurs pays, le questionnaire EIVC a été utilisé, mais l'Enquête n'a pas été coordonnée par l'UNICRI.

⁴ Pour l'EIVC de 1996, les répondants ont été interviewés au cours des premiers mois de 1996. Par conséquent, les questions portant sur les opinions concernant la sécurité du public, les services de police et la détermination de la peine se rapportent aux sentiments qui prévalaient au moment de l'Enquête (1996). Toutefois, les questions concernant les expériences de victimisation se rapportent à l'année précédente (1995) et aux cinq années antérieures. Pour éviter de la confusion, on parlera de l'EIVC comme si elle avait trait à l'année où elle a été réalisée – 1996, 1992 ou 1989.

de risque connexes, notamment l'âge, le sexe, le niveau de revenu et le niveau de scolarité. Il fallait limiter ce type d'analyse en raison de la petite taille des échantillons des sous-groupes de population et des erreurs d'échantillonnage qu'elle aurait entraînées. Également en raison de la petite taille des échantillons, il a fallu réunir les 11 infractions en 5 catégories pour une partie de l'analyse (voir la case 1).

Comment les taux canadiens de victimisation se comparent-ils avec ceux d'autres pays?

Pour les 34 pays qui ont participé à l'EIVC de 1996, 31 % des habitants, en moyenne, ont déclaré avoir été victimes d'un crime au cours de l'année précédant l'Enquête⁴. La proportion de personnes victimes de n'importe quelle des 11 infractions variait de 11 % aux Philippines à 60 % en Argentine (voir la figure 1). À 25 %, le taux du Canada se situait dans le tiers inférieur du groupe de 34 pays.

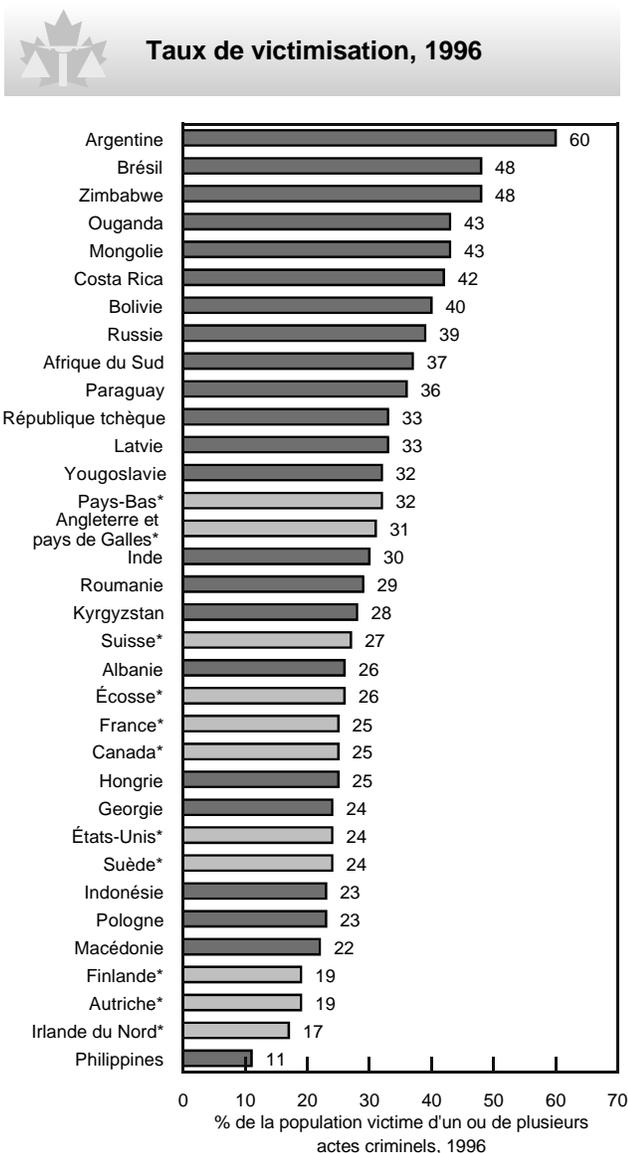
Le taux de victimisation dans les 11 pays occidentaux industrialisés était, en moyenne, beaucoup plus faible, 24 % de la population ayant été victime d'un crime en 1996 (voir le tableau 1). Ce pourcentage variait de 17 % en Irlande du Nord à 32 % aux Pays-Bas. Le taux du Canada correspondait d'assez près à la moyenne pour ces pays industrialisés.

Tableau 1

	Taux de victimisation, 1996 (% de la population qui a été victime d'un ou de plusieurs crimes)					
	Infractions de violence	Vol de biens personnels	Cambriolages de domiciles	Infractions liées aux véhicules à moteur	Vol de bicyclettes	Ensemble des infractions
Angleterre et pays de Galles	8	5	6	18	4	31
Autriche	4	5	1	8	3	19
Canada	6	6	5	12	3	25
Écosse	5	5	4	16	2	26
États-Unis	7	4	5	13	3	24
Finlande	6	3	1	7	5	19
France	5	4	4	15	3	25
Irlande du Nord	3	3	3	10	1	17
Pays-Bas	6	7	5	14	10	32
Suède	6	5	2	9	9	24
Suisse	5	6	2	11	7	27
Moyenne	5	5	3	12	5	24

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

Figure 1



* Les 11 pays occidentaux industrialisés sont représentés par les barres claires.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

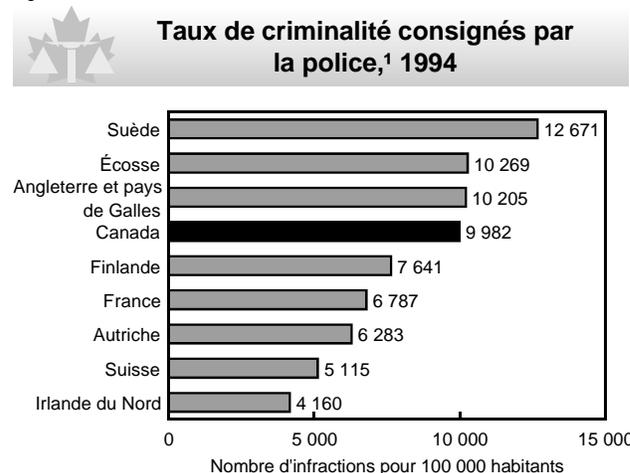
Le tableau 1 fournit également les taux de victimisation pour les cinq catégories d'infractions. L'Angleterre et le pays de Galles affichaient la plus forte proportion de victimes d'infractions avec violence, de cambriolages de domiciles et d'infractions liées aux véhicules à moteurs. Les Pays-Bas accusaient les taux les plus élevés de vols de biens personnels et de vols de bicyclettes. Les taux du Canada se rapprochaient de la moyenne pour chacune des cinq catégories d'infractions. Van Dijk et Mayhew (1992 : 11, 19) ont conclu que les taux de vols de véhicules à moteur et de bicyclettes étaient liés au taux de propriétaires - les vols sont plus nombreux dans les pays où le taux de propriétaires est plus élevé. Par conséquent, dans le tableau 1, les taux plus élevés de victimes d'infractions liées aux véhicules à moteur et de vols de bicyclettes dans certains pays peuvent

être attribuables en partie au taux plus élevé de propriétaires dans ces pays.

Crimes déclarés par la police

L'examen de données consignées par la police constitue une autre façon d'analyser les taux de criminalité internationaux. Contrairement aux données de l'EIVC, ces données comprennent toutes les infractions au code pénal. Également à la différence de l'EIVC, elles ne comprennent que les affaires que les victimes signalent à la police (voir la case 2). Selon la cinquième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, la Suède avait le taux de criminalité le plus élevé en 1994, suivie de l'Écosse, puis de l'Angleterre et du pays de Galles (voir la figure 2). Le Canada se situait au quatrième rang parmi neuf pays. (Les chiffres pour les Pays-Bas n'étaient pas disponibles, et les chiffres pour les É.-U. n'étaient pas comparables.)

Figure 2



Les chiffres pour les Pays-Bas ne sont pas disponibles. Les chiffres pour les États-Unis ne sont pas comparables, de sorte qu'ils ont été exclus.

¹ Les taux sont fondés sur le total des infractions au code pénal.

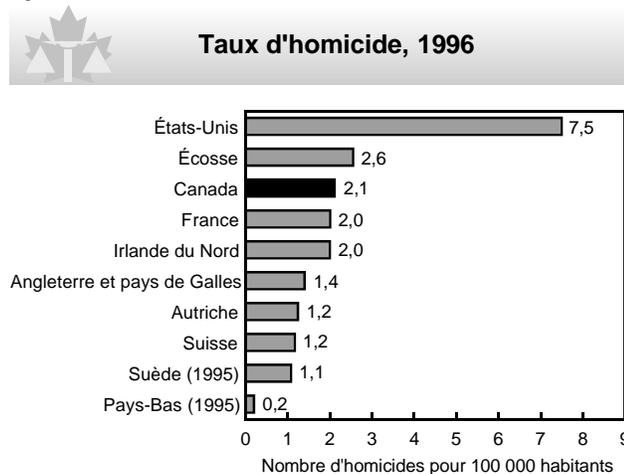
Source : Cinquième Enquête des Nations Unies sur la criminalité.

En Irlande du Nord, aussi bien la police que l'EIVC déclarent des taux de criminalité et de victimisation relativement faibles, en dépit des périodes d'agitation civile que connaît ce pays. On pourrait interpréter ces données en disant que les types de crimes qui sont courants dans les activités terroristes (comme les attentats à la bombe) ne sont pas saisis dans cette enquête sur les victimes d'actes criminels, et qu'abstraction faite de ces événements notoires mais relativement peu fréquents, l'Irlande du Nord a des taux de criminalité plus faibles. Un autre facteur qui pourrait aider à expliquer les taux plus faibles de la criminalité est le cessez-le-feu paramilitaire qui était en vigueur pendant une partie de la période visée par les données. Ce cessez-le-feu a duré de la fin de l'année 1994 au début de l'année 1996.

Le taux des homicides constitue un autre point de comparaison entre les pays. La tendance des taux de criminalité consignés par la police se reflète généralement dans les taux d'homicide, c'est-à-dire, les pays qui affichent des taux globaux de criminalité plus élevés ont tendance à avoir des taux d'homicide plus élevés (voir la figure 3). (Avec son taux élevé de crimes déclarés par

la police mais un taux d'homicide faible, la Suède fait exception.) Les États-Unis est le pays où le taux d'homicide est le plus élevé, avec un pourcentage au moins trois fois supérieur à celui des neuf autres pays. Les taux d'homicide pour les neuf autres pays se répartissent en trois groupes distincts : l'Écosse, le Canada, la France et l'Irlande du Nord accusent des taux d'environ 2 pour 100 000 habitants; l'Angleterre et le pays de Galles, l'Autriche, la Suède et la Suisse ont des taux d'environ 1 pour 100 000 habitants; et les Pays-Bas ont un taux beaucoup plus faible, soit 0,2 pour 100 000 habitants. Dans le cas de l'Irlande du Nord, le taux d'homicide est sensiblement inférieur à celui qui a été déclaré au cours des années précédentes. Cette baisse s'expliquerait, semble-t-il, par le cessez-le-feu paramilitaire dont il a été question précédemment.

Figure 3



Les chiffres pour la Finlande ne sont pas disponibles.

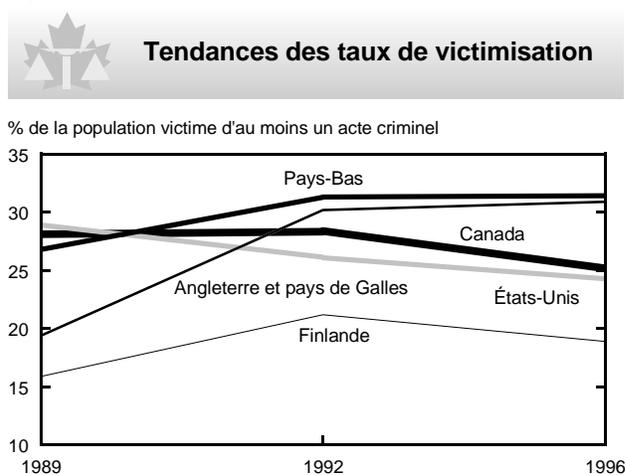
Sources : Bureau central national – Interpol Ottawa et «A Commentary on Northern Ireland Crime Statistics 1996» par le Bureau de l'Irlande du Nord.

Les taux de victimisation augmentent-ils?

Un examen des résultats pour les cinq pays qui ont participé aux trois EIVC (l'Angleterre et le pays de Galles, le Canada, les États-Unis, la Finlande, et les Pays-Bas) révèle que, dans l'ensemble, les taux de victimisation sont assez stables. Pour ces cinq pays, le taux s'est établi, en moyenne, à 24 % en 1989, 27 % en 1992 et 26 % en 1996. On a toutefois enregistré des variations plus marquées du taux de chaque pays (voir la figure 4). Le taux américain a régressé pendant les deux années. Au Canada, le taux a légèrement diminué en 1996 (à 25 %) d'environ 28 % qu'il était en 1989 et 1992. Le taux de la Finlande a augmenté entre 1989 et 1992, mais il a chuté en 1996. Les deux pays qui avaient les taux de victimisation les plus élevés en 1996 – les Pays-Bas et l'Angleterre et le pays de Galles – ont connu une augmentation de leur taux pendant les deux années. Toutefois, après avoir progressé fortement de 1989 à 1992, les taux en 1996 n'étaient que légèrement supérieurs à leurs niveaux de 1992.

Les résultats de la victimisation pour le Canada se reflètent dans les statistiques sur la criminalité consignés par la police. Selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, le taux de criminalité a chuté de 2 % en 1996⁵. Après avoir

Figure 4



Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1989, 1992 et 1996.

augmenté de façon soutenue pendant les trois décennies précédentes, le taux a diminué pour la cinquième année consécutive. Au cours des cinq dernières années, le taux du Canada a chuté, au total, de 15 %.

L'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada fournit également des résultats semblables⁶. Selon l'ESG de 1993, 24 % des Canadiens avaient été victimes d'au moins un acte criminel au cours de l'année précédente. Ce taux n'avait pas changé par rapport au taux observé en 1988, année de la mise sur pied de l'enquête.

Quels crimes les victimes considèrent-elles comme étant graves?

Selon l'EIVC de 1996, les victimes d'un vol de voiture étaient plus susceptibles que les victimes des autres actes criminels de considérer l'infraction comme étant grave (voir la figure 5)⁷. En moyenne, dans les 11 pays, 81 % des victimes d'un vol de voiture estimaient que cette infraction était «assez» ou «très» grave. Les infractions jugées les moins graves par les victimes étaient les actes de vandalisme contre une voiture et le vol d'objets dans une voiture. Les quatre infractions jugées les plus graves (vol d'une voiture, vol qualifié, cambriolage et vol de motocyclette) comportaient le vol de biens. Une seule, soit le vol qualifié, est considérée comme une infraction avec violence. Ces quatre infractions étaient toutes jugées plus graves que les voies de fait. Au Canada, la police rapporte que près de 80 % des affaires de voies de fait sont du type le moins grave (voies de fait de niveau 1)⁸. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi

⁵ Voir Kong, Rebecca. Juristat vol. 17, n° 8.

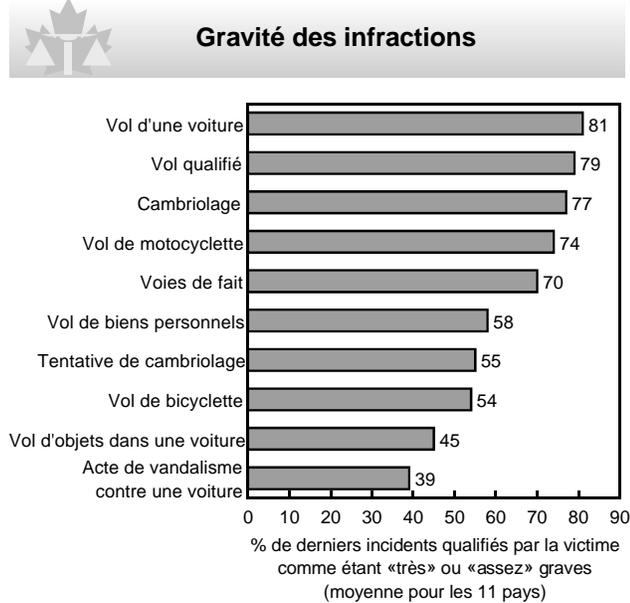
⁶ L'Enquête sociale générale a porté sur les taux de victimisation pour huit types d'infractions, pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Voir Gartner et Doob, Juristat vol. 14, n° 13.

⁷ Pour 10 des infractions, on a demandé aux victimes si elles considéraient le dernier incident comme étant «très grave», «assez grave» ou «pas très grave». Le dernier incident désigne la plus récente infraction au cours des cinq années précédentes. Dans le cas des agressions sexuelles, les résultats ne sont pas inclus, car on n'a pas interrogé toutes les victimes de cette infraction au sujet de la gravité de l'incident.

⁸ Voir Kong, Rebecca. Juristat vol. 17, n° 8.

les voies de fait sont considérées par les répondants à l'EIVC comme des infractions moins graves que les quatre autres.

Figure 5



Le chiffre pour les agressions sexuelles n'est pas inclus, car on n'a pas interrog  toutes les victimes de cette infraction au sujet de la gravit  de celle-ci.

Source : Enqu te internationale sur les victimes de la criminalit , 1996.

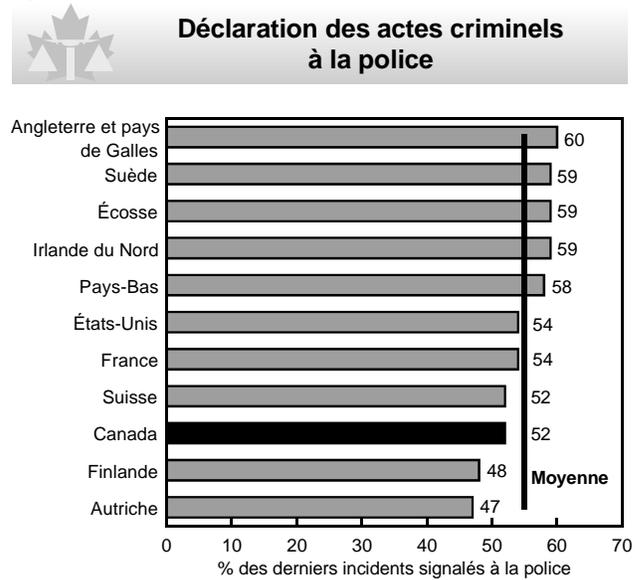
Quels crimes les victimes signalent-elles   la police?

Un tr s grand nombre de cas de victimisation ne sont pas signal s   la police (voir la figure 6). Pour les 11 pays industrialis s, 55 % des cas, en moyenne, ont  t  d clar s⁹. Les cinq pays qui affichaient les taux de d claration les plus  lev s  taient les suivants : Angleterre et pays de Galles (60 %), Su de (59 %),  cosse (59 %), Irlande du Nord (59 %) et Pays-Bas (58 %). La diff rence dans les pourcentages pour ces cinq pays n'est pas statistiquement significative – elle est inf rieure   l'ampleur de l'erreur d' chantillonnage (voir la section M thodologie). Au Canada, le pourcentage de cas signal s   la police  tait l g rement inf rieur   la moyenne, s' tablissant   52 %.

Certains types d'infractions sont d clar s plus souvent que d'autres (voir la figure 7). De fa on g n rale, les crimes contre les biens  taient d clar s plus souvent que les crimes contre la personne. Cette situation est probablement attribuable, du moins en partie, au fait qu'il faut signaler   la police les actes criminels qui font l'objet d'une demande de r glement d'assurance. Parmi les 11 infractions, les vols de voiture  taient d clar s le plus souvent, suivis des vols de motocyclette et des cambriolages. Les deux infractions qui accusaient les taux de d claration les plus faibles  taient les infractions de violence – agressions sexuelles et voies de fait. Le taux moyen de d claration   l' gard des 11 infractions  tait de 59 %.

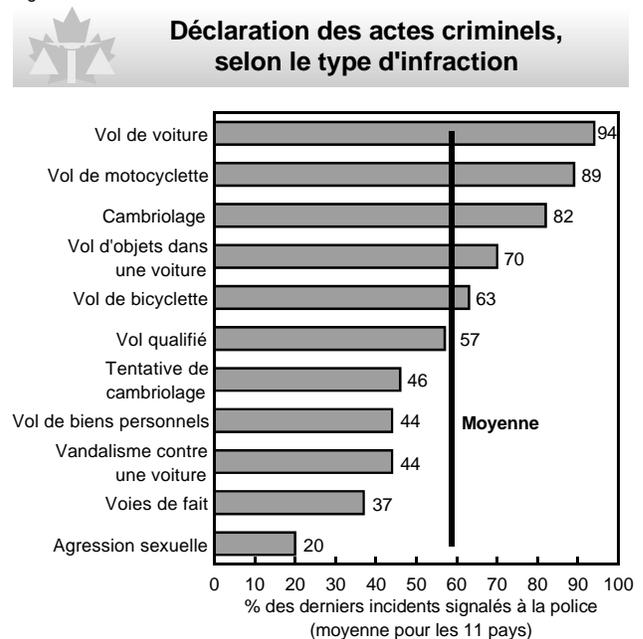
L'Enqu te sociale g n rale de 1993 a  galement r v l  qu'au Canada, les infractions contre la personne  taient signal es   la police moins souvent que les infractions contre les biens (33 %

Figure 6



Source : Enqu te internationale sur les victimes de la criminalit , 1996.

Figure 7



Source : Enqu te internationale sur les victimes de la criminalit , 1996.

des infractions contre la personne  taient d clar es comparativement   51 % des infractions contre les biens). Les deux infractions qui affichaient les taux de d claration les plus faibles  taient les agressions sexuelles, suivies des voies de fait¹⁰.

⁹ Pour chacune des 11 infractions, on a demand  aux victimes si elles avaient signal  le dernier incident   la police. Le dernier incident comprend l'infraction la plus r cente au cours des cinq ann es pr c dentes.

¹⁰ Voir «Enqu te sociale g n rale de 1993 - Tableaux sur les victimes d'actes criminels».

Pour cinq des infractions (vol d'objets dans une voiture, cambriolage, vol qualifié, agression sexuelle et voies de fait), on a demandé aux répondants à l'EIVC pourquoi ils avaient, ou n'avaient pas, signalé l'incident (ils pouvaient fournir des réponses multiples)¹¹. La raison la plus courante pour ne pas signaler l'incident, et de loin, était que cela n'était « pas sérieux ». En moyenne, pour les 11 pays, cette raison était mentionnée dans 44 % des incidents non signalés. La deuxième raison était « (ai) résolu moi-même le problème » (14 %), suivie de « la police ne pouvait rien faire » (13 %).

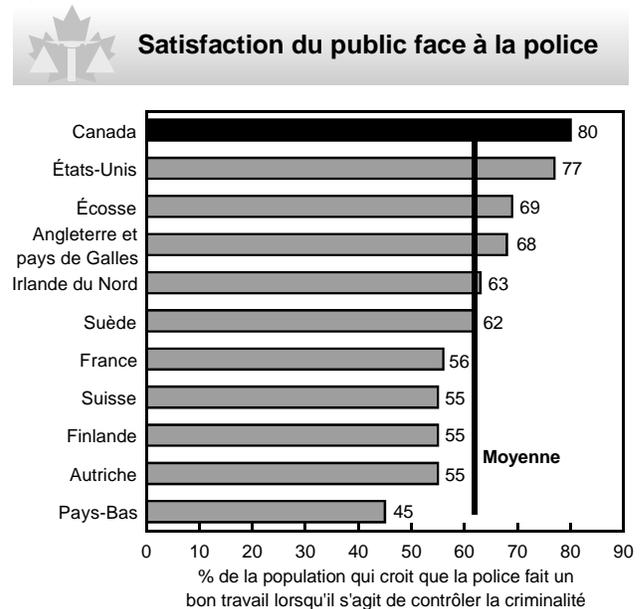
Les raisons invoquées pour déclarer les cinq infractions étaient beaucoup plus variées. Cette situation tient en partie à la nature des infractions. Deux sont des crimes contre les biens, de sorte que bien souvent ils donnent lieu à des demandes d'assurance, alors que les trois autres sont des crimes contre la personne. La raison la plus courante fournie pour déclarer les crimes était « pour des raisons d'assurance » (35 %), suivie de « les crimes devraient être signalés » (34 %), « je veux que l'auteur du crime soit attrapé » (27 %), « pour récupérer mes biens » (27 %) et « pour mettre fin à ce type de crime » (19 %). Deux des raisons – pour des raisons d'assurance et pour récupérer des biens – étaient mentionnées plus souvent pour les crimes contre les biens (46 % et 33 % respectivement pour les crimes contre les biens comparativement à 6 % et 10 % pour les crimes contre la personne). Deux autres raisons - je veux que l'auteur du crime soit rattrapé et pour mettre fin à ce type de crime - ont été mentionnées plus souvent dans le cas de crimes contre la personne (34 % et 32 % respectivement pour les crimes contre la personne comparativement à 25 % et 15 % pour les infractions contre les biens). (Les raisons n'ont pu faire l'objet d'un examen plus détaillé parce que le nombre d'incidents était trop faible dans certaines catégories d'infractions.)

Les gens croient-ils que la police fait un bon travail?

Parmi les 11 pays occidentaux industrialisés qui ont participé à l'EIVC de 1996, le Canada affichait le pourcentage le plus élevé (80 %) de membres du public qui croyaient que la police dans leur secteur faisait un bon travail lorsqu'il s'agissait de contrôler la criminalité (voir la figure 8). Ce pourcentage se compare à une moyenne de 62 % pour les 11 pays. Les États-Unis se classaient au second rang avec 77 %. Ce sont les Pays-Bas, le pays ayant le taux global de victimisation le plus élevé en 1996, qui affichaient le taux le plus faible. Seulement 45 % de la population croyaient que la police faisait un bon travail. Par contraste, les habitants de l'Angleterre et du pays de Galles avaient une opinion assez élevée de leur police, même si ce pays accusait le deuxième taux de victimisation le plus élevé en 1996. Bon nombre de répondants ne semblaient pas avoir d'opinion ferme d'un côté ou de l'autre. Le pourcentage de réponses « ne sais pas » variait de 6 % aux États-Unis à 29 % aux Pays-Bas. Au Canada, il était de 10 %.

La bonne opinion qu'ont les Canadiens de leur police est confirmée par un récent sondage intitulé *Crime and the Justice System* effectué par CTV/National Angus Reid¹². Dans ce sondage, qui a été réalisé en mai 1997, on demandait à un échantillon représentatif de Canadiens âgés de 18 ans et plus leurs opinions au sujet de la criminalité et du système de justice. Lorsqu'on leur a demandé jusqu'à quel point ils avaient confiance

Figure 8



Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

dans leur police locale, 86 % de la population a répondu « très confiance » ou « assez confiance ».

Le tableau 2 montre les réponses sur le niveau de satisfaction à l'endroit de la police pour les trois EIVC. De façon générale, le public n'a plus une aussi bonne opinion du rendement de la police. Par exemple, pour les neuf pays qui ont participé aux deux enquêtes, soit celle de 1989 et celle de 1996, la proportion moyenne de réponses « oui » (la police fait un bon travail) a chuté de 67 % à 63 %, et la proportion moyenne de réponses « non » est passée de 17 % à 20 %. Pour le Canada, le tableau n'est pas clair. Le pourcentage de réponses « oui » a diminué avec le temps, mais le pourcentage de réponses « non » est demeuré à peu près le même. Il s'est plutôt produit une augmentation de la proportion de réponses « ne sais pas ». Le seul pays où l'opinion qu'a le public du rendement de la police s'est clairement améliorée est la Suède, où les réponses « oui » ont augmenté et les réponses « non » ont diminué.

Fait peu étonnant, une expérience de la victimisation vécue antérieurement semblait influencer sur l'opinion qu'avait une personne de la police. Dans les 11 pays, en 1996, les victimes¹³ étaient moins satisfaites du rendement de la police que les non-victimes. En moyenne, 59 % des victimes estimaient que la police faisait un bon travail lorsqu'il s'agissait de contrôler la criminalité, comparativement à 65 % des non-victimes.

¹¹ Afin de limiter la longueur de l'enquête, seulement cinq infractions ont été retenues. Deux facteurs principaux ont guidé le choix des cinq infractions : les organisateurs de l'enquête voulaient choisir des infractions pour lesquelles le nombre de victimes était suffisamment important pour permettre l'analyse et ils voulaient des infractions pour lesquelles il existerait des différences entre les résultats des divers pays.

¹² Voir « Crime and the Justice System » sur la page Web d'Angus Reid [www.Angusreid.com].

¹³ S'entend de toute personne qui a été victime de n'importe quelle des 11 infractions au cours des cinq années précédentes.

Tableau 2



**Perception qu'a le public du rendement de la police
(% de la population)**

La police de votre quartier fait-elle un bon travail lorsqu'il s'agit de contrôler la criminalité?

	Oui			Non			Ne sais pas		
	1989	1992	1996	1989	1992	1996	1989	1992	1996
Angleterre et pays de Galles	70	66	68	17	21	20	14	13	12
Autriche	55	20	25
Canada	89	82	80	11	12	10	-	7	10
Écosse	71	..	69	16	..	21	13	..	9
États-Unis	81	..	77	17	..	18	2	..	6
Finlande	64	53	55	18	23	24	18	24	22
France	62	..	56	21	..	18	18	..	27
Irlande du Nord	63	..	63	21	..	20	16	..	17
Pays-Bas	58	50	45	20	24	26	22	27	29
Suède	..	58	62	..	20	14	..	22	25
Suisse	50	..	55	11	..	21	39	..	24

- néant ou zéro.

.. nombres indisponibles.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1989, 1992 et 1996.

Pour cinq infractions – vol d'objets dans une voiture, cambriolage, vol qualifié, agression sexuelle et voies de fait – on a demandé aux victimes qui avaient signalé l'infraction si elles étaient satisfaites de la façon dont la police avait traité leur plainte. La majorité (70 %) ont répondu par l'affirmative. Pour les cinq infractions combinés, le pourcentage variait de 53 % en Autriche à 77 % en Finlande. Au Canada, 73 % de ceux qui ont signalé l'infraction étaient satisfaits de la façon dont la police avait traité leur plainte. (On ne comptait pas suffisamment d'incidents dans les catégories d'infractions particulières pour pouvoir examiner les résultats par type d'infraction.)

Il ne semble pas y avoir de lien direct entre le niveau de satisfaction du public face à la police et le nombre d'agents de police auxquels les gens peuvent faire appel. La figure 9 montre un nombre d'agents de police par habitant, pour 10 des pays industrialisés¹⁴. En 1994, le nombre d'agents variait sensiblement, soit de 165 pour 100 000 habitants en Autriche à 335 pour 100 000 habitants en Irlande du Nord. Les deux pays qui comptaient le moins d'agents de police par habitant, soit l'Autriche et la Finlande, se classaient également à un rang inférieur à l'EIVC pour ce qui est de la satisfaction du public face au rendement de la police. Le Canada, par ailleurs, qui comptait le troisième nombre le plus faible d'agents de police, se classait au premier rang à l'EIVC pour ce qui est du rendement de la police. L'Irlande du Nord et la France, qui avaient le nombre le plus élevé d'agents de police par habitant, se situaient à peu près dans la moyenne dans leur niveau de satisfaction à l'égard du rendement de la police.

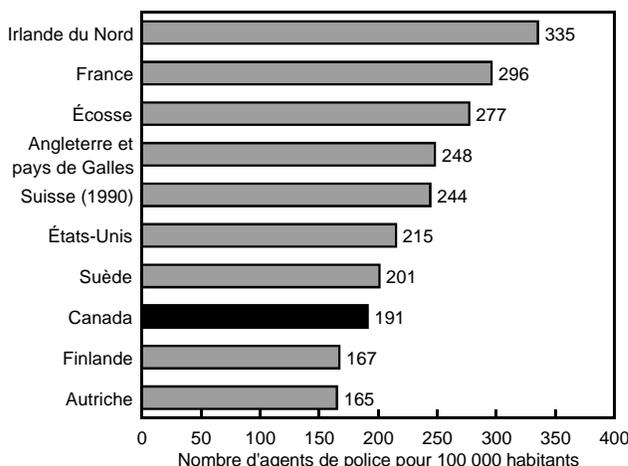
Comment les contrevenants devraient-ils être punis?

On a présenté aux répondants à l'EIVC de 1996 le scénario suivant : un homme âgé de 21 ans est reconnu coupable une deuxième fois de s'être introduit dans une maison et d'y avoir volé un article. Cette fois-ci, l'article était un téléviseur couleur. On a ensuite demandé aux répondants laquelle de cinq peines possibles était la plus appropriée pour cette personne : une amende, une peine d'emprisonnement, des travaux

Figure 9



Nombre d'agents de police, 1994



Les chiffres pour les Pays-Bas sont indisponibles.

Source : Cinquième Enquête des Nations Unies sur la criminalité.

communautaires, la probation/condamnation avec sursis, ou une autre peine quelconque. Les résultats, qui sont présentés au tableau 3, indiquent que les deux types de peines préférées sont les travaux communautaires suivi de l'emprisonnement.

En ce qui concerne le choix de l'une des deux sanctions, les pays se classaient en deux groupes distincts. Les résidents de cinq pays – Angleterre et pays de Galles, Canada, Écosse, États-Unis et Irlande du Nord – privilégiaient l'emprisonnement par rapport aux travaux communautaires à 2 contre 1 en moyenne. Les résidents des autres pays – Autriche, Finlande, France,

¹⁴ Ces données sont tirées de la cinquième Enquête des Nations Unies sur la criminalité, et ce sont les plus récentes qui sont disponibles. Les chiffres pour les Pays-Bas sont indisponibles.

Tableau 3



Peine privilégiée pour un cambrioleur récidiviste
(% de la population)

	Travaux communautaires	Prison	Amende	Condamnation avec sursis	Autre ¹
Angleterre et pays de Galles	29	49	8	6	8
Autriche	62	10	14	8	6
Canada	30	43	8	8	11
Écosse	27	49	13	5	7
États-Unis	23	56	8	1	12
Finlande	49	18	15	13	6
France	68	11	9	6	6
Irlande du Nord	28	49	15	4	5
Pays-Bas	42	31	9	9	8
Suède	50	22	13	6	9
Suisse	61	9	10	13	7
Moyenne	43	32	11	7	8

¹ Comprend les réponses «ne sais pas».

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

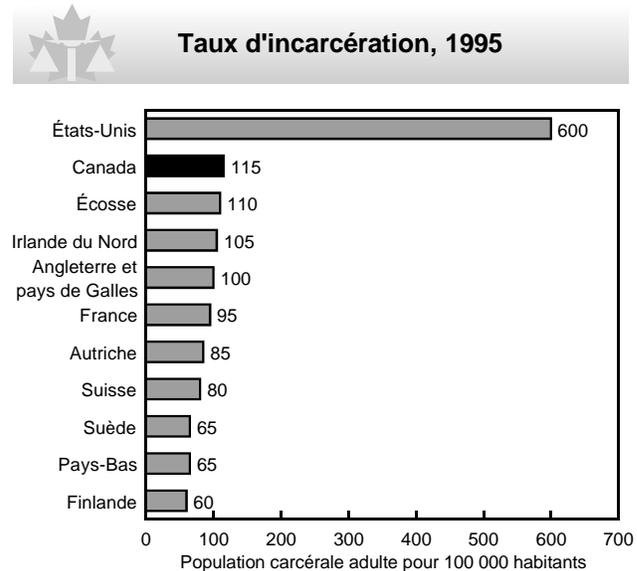
Pays-Bas, Suède et Suisse – privilégiaient les travaux communautaires par une différence encore plus forte (4 à 1 en moyenne).

Il n'y avait aucun lien entre le taux global de victimisation d'un pays et la préférence que manifestaient ses citoyens pour l'emprisonnement. En d'autres mots, les pays qui affichaient des taux globaux de victimisation plus élevés ne préféraient pas nécessairement l'emprisonnement comme sanction. Toutefois, il y avait un certain rapport entre le taux de victimisation pour le cambriolage (y compris les tentatives) et le choix d'une peine d'emprisonnement. Les pays comme l'Angleterre et le pays de Galles ainsi que le Canada, qui accusaient des taux de cambriolage plus élevés que la moyenne, avaient aussi tendance à préférer une peine d'emprisonnement pour un cambrioleur récidiviste.

Les opinions des pays au sujet de l'emprisonnement semblent se refléter dans les taux nationaux d'incarcération. Les cinq pays participants à l'EIVC qui préféraient l'emprisonnement aux travaux communautaires avaient également les taux d'incarcération les plus élevés en 1995 (voir figure 10). Les taux d'incarcération variaient de 60 pour 100 000 habitants en Finlande à 600 pour 100 000 habitants aux États-Unis. Le taux américain dépassait, et de loin, celui de n'importe lequel des dix autres pays.

Selon l'EIVC, la majorité des Canadiens estimaient qu'une peine d'emprisonnement était la peine appropriée pour un cambrioleur récidiviste. Comparativement aux résultats actuels des tribunaux, dans les cours provinciales/ territoriales de neuf provinces et territoires, une peine d'emprisonnement était la sanction la plus fréquemment imposée en 1995-1996 pour une introduction par effraction. Dans le cas des 20 000 condamnations ou presque pour introduction par effraction, une peine d'emprisonnement a été imposée les trois quarts du temps¹⁵. La deuxième sanction la plus populaire était la probation (59 % des condamnations), suivie d'«autres» sanctions comme l'absolution inconditionnelle ou la condamnation avec sursis (29 % des condamnations). La somme de ces pourcentages est supérieure à 100 %, car des sanctions incluant des peines multiples peuvent être imposées.

Figure 10



Source : «Americans Behind Bars» par Marc Mauer.

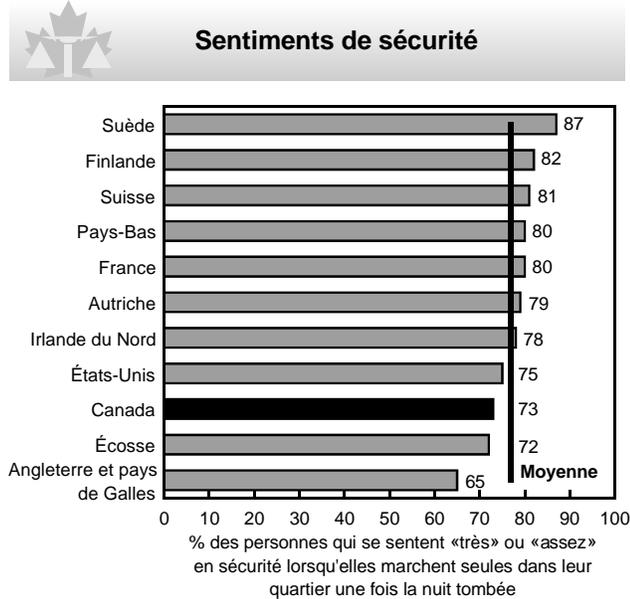
Les citoyens se sentent-ils en sécurité?

Dans l'EIVC, on demandait aux répondants s'ils se sentaient en sécurité quand ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée – très en sécurité, assez en sécurité, pas très en sécurité, pas du tout en sécurité. Les résultats, qui sont présentés à la figure 11, indiquent que la majorité des gens se sentent en sécurité dans cette situation. La proportion de la population qui se sentait très en sécurité ou assez en sécurité

¹⁵ Cette information provient de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Les données sont fournies par les tribunaux provinciaux/territoriaux de sept provinces et des deux territoires, qui représentent 80 % du nombre de causes dont sont saisis les tribunaux criminels provinciaux/territoriaux à l'échelle nationale. Les introductions par effraction comprennent à la fois les entreprises et les résidences. Dans l'EIVC, on interrogeait les répondants uniquement au sujet des cambriolages de domicile.

variait de 65 % en Angleterre et au pays de Galles à 87 % en Suède. Le Canada se situait près du bas de l'échelle à 73 %. La moyenne pour les 11 pays était de 77 %. Fait peu étonnant, les hommes se sentaient plus en sécurité que les femmes. En 1996, pour les 11 pays combinés, 89 % des hommes se sentaient très en sécurité ou assez en sécurité comparativement à 65 % des femmes.

Figure 11



Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

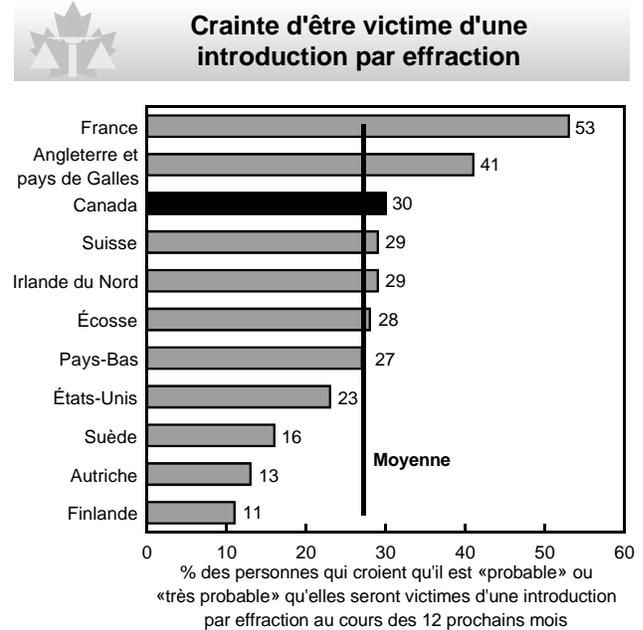
La même question a déjà été posée une fois auparavant à l'EIVC de 1992. Dans quatre des cinq pays qui ont participé les deux fois (Angleterre et pays de Galles, Finlande, Pays-Bas et Suède), il n'y a pas eu de changement d'opinion important de 1992 à 1996. Au Canada, le pourcentage de la population qui se sent en sécurité a diminué de façon perceptible – de 78 % en 1992 à 73 % en 1996.

Dans l'Enquête sociale générale menée par Statistique Canada, on posait aux répondants une question semblable, c'est-à-dire on leur demandait s'ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans le quartier une fois la nuit tombée. En 1993, 72 % de la population se sentait «très en sécurité» ou «assez en sécurité». Ce pourcentage n'avait à peu près pas changé par rapport au pourcentage enregistré cinq ans auparavant. Toutefois, entre les deux enquêtes, la proportion des gens qui se sentaient «très en sécurité» a diminué, et la proportion qui se sentaient «assez en sécurité» a augmenté¹⁶.

Dans l'EIVC, on demandait aux participants quelle était la probabilité, à leur avis, que quelqu'un tente de s'introduire par effraction dans leur résidence au cours de l'année à venir. Les catégories de réponses étaient les suivantes : «très probable», «probable» ou «peu probable». Les réponses ont été très variées (voir la figure 12). Le pourcentage de la population qui croyait cette éventualité «très probable» ou «probable» variait de 11 % en Finlande à 53 % en France. Le Canada s'est classé

au troisième rang (30 %), mais dans quatre autres pays les résultats étaient très semblables. Dans les onze pays, la crainte d'une introduction par effraction était plus élevée chez les personnes qui avaient déjà été victimes d'un cambriolage (c.-à-d. les personnes qui avaient été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage au cours des cinq années précédentes). Dans l'ensemble, en 1996, 47 % des victimes de cambriolage estimaient que les chances que quelqu'un tente de s'introduire par effraction chez eux étaient «probables» ou «très probables». Seulement 23 % des non-victimes ont répondu ainsi. En 1996, pour les 11 pays combinés, la crainte d'être victime d'une introduction par effraction était la même pour les hommes que pour les femmes.

Figure 12



Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

Entre l'enquête de 1989 et celle de 1996, le pourcentage pour la France a grimpé de 36 % à 53 %, alors que celui de la Suisse a chuté de 46 % à 29 %. À part ces deux exceptions notables, les craintes à cet égard n'ont pas changé radicalement avec le temps. La moyenne pour les neuf pays qui ont participé aux deux enquêtes, 1989 et 1996, est la même – 30 %. Le chiffre pour le Canada en 1996 était légèrement inférieur comparativement au pourcentage de 33 % enregistré en 1989.

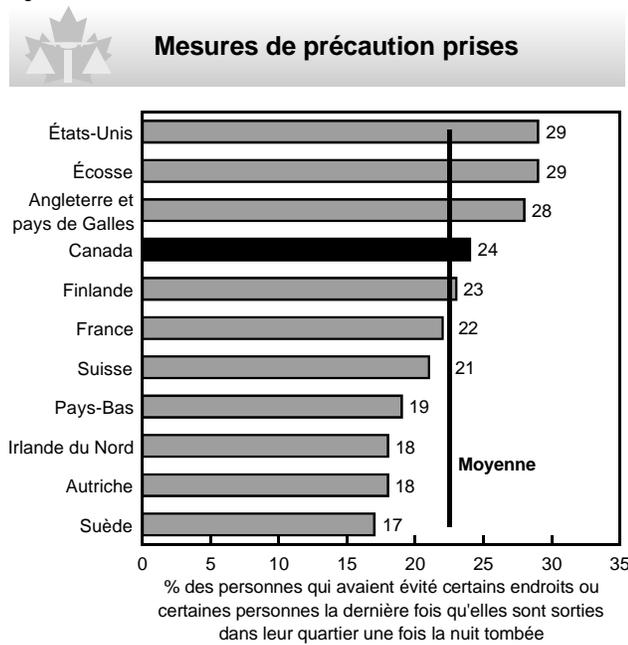
Dans un sondage, *Crime and The Justice System*, mené par Angus Reid en mai 1997, on demandait aux Canadiens dans quelle mesure ils avaient peur d'être victimes d'un acte criminel dans leur collectivité. Ils avaient le choix entre très peur, modérément peur, un peu peur ou aucunement peur. Les résultats ont démontré que 21 % des Canadiens ont soit très peur (5 %) ou moyennement peur (16 %). Ces chiffres étaient à peu près inchangés par rapport à ceux obtenus lorsque la même question a été posée dans un sondage réalisé en 1990.

¹⁶ Voir Gartner et Doob, *Juristat* vol. 14, n° 13.

Des mesures de prévention du crime sont-elles utilisées?

Près du quart (23 %) des habitants dans les 11 pays industrialisés évitaient certains endroits ou certaines personnes pour des raisons de sécurité lorsqu'ils se trouvaient seuls à l'extérieur une fois la nuit tombée¹⁷. Le chiffre variait de 29 % aux États-Unis et en Écosse à 17 % en Suède (voir la figure 13). Le Canada avait le quatrième pourcentage le plus élevé (24 %), ce qui représente une légère hausse par rapport à 20 % en 1989 et 21 % en 1992. Pour les neuf pays qui ont participé aux deux enquêtes, celle de 1989 et celle de 1996, les résultats étaient mixtes. Quatre pays, y compris le Canada, ont affiché une augmentation du pourcentage de personnes qui prenaient des précautions; trois pays ont accusé un recul; et deux pays ont obtenu à peu près le même résultat.

Figure 13



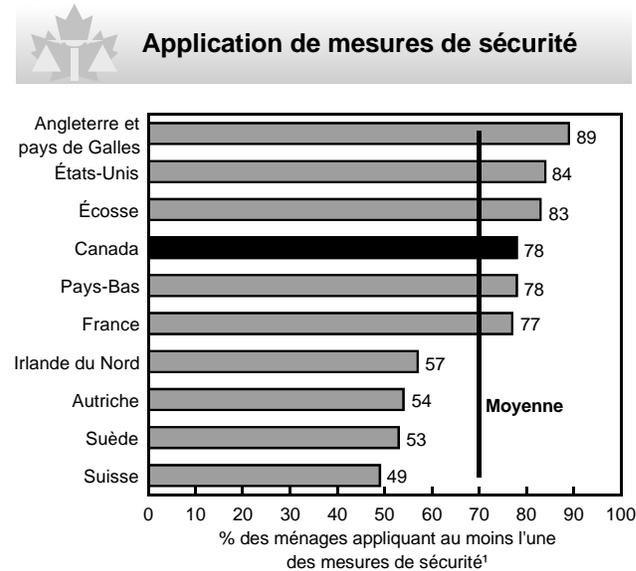
Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

Les femmes étaient plus prudentes que les hommes lorsqu'elles se trouvaient seules à l'extérieur une fois la nuit tombée. Pour les 11 pays en 1996, 32 % des femmes, en moyenne, évitaient certains endroits ou certaines personnes pour des raisons de sécurité. Le chiffre correspondant pour les hommes était de 14 %.

Les gens qui ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils marchent seuls une fois la nuit tombée ont tendance à prendre plus de précautions lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur de leur foyer une fois la nuit tombée. Selon l'EIVC de 1996, et pour les 11 pays combinés, 50 % des personnes qui ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles marchaient seules dans leur quartier une fois la nuit tombée évitaient également certains endroits ou certaines personnes lorsqu'elles étaient seules à l'extérieur une fois la nuit tombée. Par contraste, seulement 16 % des personnes qui se sentaient en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée évitaient certains endroits ou certaines personnes.

Dans l'EIVC, on demandait aux répondants s'ils appliquaient n'importe quelle des sept mesures de sécurité suivantes : alarme ou appareil antivol, serrures de porte spéciales, barreaux aux fenêtres ou aux portes, chien de garde, haute clôture, programme de surveillance de quartier ou concierge ou gardien de sécurité. D'après les résultats, ces mesures étaient très couramment utilisées dans la plupart des pays. L'Angleterre et le pays de Galles avaient le pourcentage le plus élevé de ménages (89 %) qui appliquaient au moins une des sept mesures de sécurité (voir la figure 14). Les États-Unis venaient au deuxième rang, suivis de l'Écosse et puis du Canada. La Suisse avait le pourcentage le plus faible, un peu moins de la moitié des ménages appliquant l'une des mesures de sécurité mentionnées. (Les données pour la Finlande n'étaient pas disponibles pour cette question.)

Figure 14



Les chiffres pour la Finlande sont indisponibles.

¹ Les mesures comprennent : alarme, serrures spéciales pour portes, barreaux aux fenêtres ou aux portes, chien de garde, haute clôture, programme de surveillance de quartier, concierge ou gardien de sécurité.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

Les serrures spéciales pour portes étaient le dispositif de sécurité le plus populaire, 48 % en moyenne des ménages dans les 11 pays étant dotés de ce dispositif (voir le tableau 4). Venaient ensuite les chiens de garde et les programmes de surveillance de quartier (voir la case 3), qui étaient tous deux utilisés en moyenne par environ le cinquième des ménages. L'application de chacune des sept mesures était plus élevée que la moyenne dans les ménages canadiens. En outre, il semblerait que les ménages canadiens utilisent de plus en plus ces mesures. Par exemple, entre l'enquête de 1992 et celle de 1996, l'utilisation d'appareils antivol par des ménages canadiens a augmenté de 12 % à 19 %, l'utilisation de serrures spéciales pour portes, de 42 % à 52 %, et la proportion de ménages ayant des chiens de garde est passée de 23 % à 27 %.

¹⁷ Dans l'EIVC, on demandait aux répondants s'ils avaient évité certains endroits ou certaines personnes pour des raisons de sécurité la dernière fois qu'ils étaient sortis seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée.

Tableau 4



Application de mesures de sécurité (% de ménages)

	Serrures de porte spéciales	Chien de garde	Surveillance de quartier	Barreaux	Haute clôture	Appareil anti-vol	Concierge/gardien de sécurité
Angleterre et pays de Galles	68	25	47	27	41	27	4
Autriche	38	14	2	12	6	6	1
Canada	52	27	34	20	19	19	12
Écosse	62	23	28	21	29	25	3
États-Unis	59	36	38	22	14	21	8
Finlande
France	35	22	42	14	13	14	13
Irlande du Nord	33	24	2	12	14	11	-
Pays-Bas	68	16	9	11	13	10	8
Suède	39	12	6	7	2	6	1
Suisse	28	13	4	11	1	5	6
Moyenne	48	21	21	16	15	14	6

- néant ou zéro.

.. nombres indisponibles.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

Case 3 Surveillance de quartier

Au Canada, plusieurs localités ont mis sur pied des programmes de surveillance de quartier. Ces programmes ont pour objet de réduire la criminalité en amenant les voisins à travailler ensemble. Les participants au programme apprennent la meilleure façon de protéger leur maison. Ils sont également encouragés à être à l'affût d'activités suspectes dans leur quartier, et à signaler ces activités à la police. Un programme de surveillance de quartier peut être élaboré avec l'aide de la police locale.

Il ne semble pas y avoir de lien étroit entre l'application de mesures de sécurité par les Canadiens et leur crainte d'être victimes d'une introduction par effraction. Par exemple, dans le cas des personnes qui croyaient qu'une introduction par effraction était très probable ou probable, 53 % avaient des serrures spéciales pour portes, 37 % participaient à un programme de surveillance, et 33 % avaient un chien de garde¹⁸. Les chiffres correspondants pour les personnes qui croyaient que l'introduction par effraction était peu probable étaient 52 %, 34 % et 30 % respectivement. En outre, les Canadiens qui avaient été victimes d'une introduction par effraction au cours des cinq années précédentes n'étaient pas plus susceptibles d'appliquer l'une de ces trois mesures de sécurité.

Méthodologie

En 1996, l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité a été menée dans 34 pays, y compris les 11 pays occidentaux industrialisés dont traite le présent *Juristat*. Le travail sur le terrain pour l'Enquête a été coordonné par l'entreprise néerlandaise Inter/View International B.V. Des entreprises locales ont été embauchées pour mener l'Enquête dans les pays participants. Dans les 11 pays industrialisés, l'Enquête avait une envergure nationale. Dans la plupart des autres pays, l'enquête a été réalisée dans une grande ville.

¹⁸ Ces chiffres sont exprimés en tant que pourcentage de la population et ne sont pas comparables aux données du tableau 4 qui sont exprimées en tant que pourcentage du nombre des ménages.

Échantillonnage

Dans les 11 pays industrialisés sauf l'Irlande du Nord, les ménages ont été choisis au moyen des techniques d'appel aléatoire. En Irlande du Nord, on a utilisé la liste des électeurs pour choisir un échantillon aléatoire. Avec le système d'appel aléatoire, les ménages sans téléphone sont exclus de l'échantillon. Le tableau 5 ci-dessous indique que cela n'est pas un problème grave, car un nombre très élevé de personnes dans la plupart des pays industrialisés participant à l'enquête ont le téléphone.

Tableau 5



Téléphone (% des ménages avec téléphones)

Angleterre et pays de Galles	93
Autriche	..
Canada	99
Écosse	93
États-Unis	..
Finlande	..
France	98
Irlande du Nord	76
Pays-Bas	96
Suède	90
Suisse	98

.. nombres indisponibles.

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

Une fois les ménages choisis, une personne de 16 ans ou plus était sélectionnée au hasard pour répondre aux questions de l'Enquête.

Collecte des données

Un questionnaire normalisé a été utilisé pour réunir l'information. Une interview typique durait 15 minutes. Dans les pays industrialisés, les interviews ont été menées par téléphone, au moyen de la technique d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). La seule exception a été l'Irlande du Nord, où des interviews en face à face assistées par ordinateur ont été menées. (On estimait qu'en raison de la question de sécurité, des interviews en face à face se traduiraient par un meilleur taux de réponse.) L'informatique aide à mieux normaliser le processus d'interview.

Taux de réponses

En 1996, tout comme en 1992, on a utilisé une procédure de rappel pour tenter d'améliorer les taux de réponses. Les taux de réponses pour 1996 sont présentés au tableau 6.

Il est difficile de savoir quelle incidence, s'il en est, les divers taux de réponses ont eue sur les résultats de l'Enquête, quoique le taux de réponse très faible aux États-Unis pourrait être inquiétant. Selon une analyse des taux de réponses à l'EIVC de 1992, il n'y a pas de preuve concluante quant aux effets des non-réponses, d'où l'on peut supposer que les non-réponses n'ont pas biaisé sensiblement les résultats (van Dijk et Mayhew, 1992: 7).

Limites des données

Il importe de noter que les données de l'EIVC sont des estimations. Elles sont fondées sur de l'information recueillie

Tableau 6

	Échantillon total	Interviews terminées	Taux de réponse ¹ (%)
Angleterre et pays de Galles	3 697	2 171	59
Autriche	1 983	1 507	76
Canada	2 873	2 134	74
Écosse	3 496	2 194	63
États-Unis	2 506	1 003	40
Finlande	4 509	3 899	86
France	1 651	1 003	61
Irlande du Nord	1 247	1 042	84
Pays-Bas	3 206	2 008	63
Suède	1 328	1 000	75
Suisse	1 794	1 000	56
Total	28 290	18 961	67

¹ Taux de réponse = (interviews terminées/échantillon total*100).
Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

après d'une petite fraction de la population. Comme il est indiqué au tableau 6 (interviews terminées), la taille des échantillons variait de 1 000 à un peu moins de 4 000 répondants. Un seul répondant peut représenter de 1 000 à 200 000 personnes, selon le pays. Par conséquent, les données sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage. L'ampleur des erreurs d'échantillonnage dépend d'un grand nombre de facteurs, y compris la taille de l'échantillon, le pourcentage observé et la limite de confiance choisie. L'erreur d'échantillonnage pour l'EIVC, lorsqu'on utilise un intervalle de confiance de 95 %, est présentée au tableau 7.

Tableau 7

Taille de l'échantillon	Erreur d'échantillonnage (avec limite de confiance de 95 %)										
	Pourcentage observé										
	2	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50
	98	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50
25	5,5	8,5	11,8	14,0	15,7	17,0	18,0	18,7	19,2	19,5	19,6
50	3,9	6,0	8,3	9,9	11,1	12,0	12,7	13,2	13,6	13,8	13,9
100	2,7	4,3	5,9	7,0	7,8	8,5	9,0	9,3	9,6	9,8	9,8
200	1,9	3,0	4,2	4,9	5,5	6,0	6,4	6,6	6,8	6,9	6,9
300	1,6	2,5	3,4	4,0	4,5	4,9	5,2	5,4	5,5	5,6	5,7
400	1,4	2,1	2,9	3,5	3,9	4,2	4,5	4,7	4,8	4,9	4,9
500	1,2	1,9	2,6	3,1	3,5	3,8	4,0	4,2	4,3	4,4	4,4
600	1,1	1,7	2,4	2,9	3,2	3,5	3,7	3,8	3,9	4,0	4,0
700	1,0	1,6	2,2	2,6	3,0	3,2	3,4	3,5	3,6	3,7	3,7
800	1,0	1,5	2,1	2,5	2,8	3,0	3,2	3,3	3,4	3,4	3,5
900	0,9	1,4	2,0	2,3	2,6	2,8	3,0	3,1	3,2	3,3	3,3
1 000	0,9	1,4	1,9	2,2	2,5	2,7	2,8	3,0	3,0	3,1	3,1
1 200	0,8	1,2	1,7	2,0	2,3	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8
1 400	0,7	1,1	1,6	1,9	2,1	2,3	2,4	2,5	2,6	2,6	2,6
1 600	0,7	1,1	1,5	1,7	2,0	2,1	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5
1 800	0,6	1,0	1,4	1,6	1,8	2,0	2,1	2,2	2,3	2,3	2,3
2 000	0,6	1,0	1,3	1,6	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
3 000	0,5	0,8	1,1	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8
4 000	0,4	0,7	0,9	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5

Source : Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

Pour donner un exemple de la façon d'utiliser ce tableau, examinons le taux global de victimisation pour le Canada. Selon l'EIVC, 25 % de la population ont été victimes d'actes criminels en 1996. Selon ce tableau, pour un échantillon de 2 000 personnes (chiffre le plus proche de l'échantillon canadien de 2 134 personnes) et en supposant un pourcentage observé de 25, l'erreur d'échantillonnage se situe à 1,9. Ainsi, l'intervalle de confiance de 95 % représente entre 23,1 % et 26,9 % ($25 \pm 1,9$). L'intervalle de confiance doit être interprété comme suit : si l'on tirait plusieurs échantillons de cette taille, chacun permettant d'établir un nouvel intervalle de confiance, dans 95 % des échantillons, l'intervalle de confiance comprendrait la vraie valeur de la population.

Pour le même pourcentage observé, l'erreur d'échantillonnage sera plus grande pour des échantillons de plus petite taille. Les États-Unis, par exemple, avaient un échantillon de 1 003 personnes et un taux global de victimisation de 24 % en 1996. Selon le tableau, pour un échantillon de 1 000 personnes et un pourcentage observé de 25, l'erreur d'échantillonnage se situe à 2,7 (comparativement au chiffre de 1,9 susmentionné). Cela signifie que l'intervalle de confiance de 95 % se situe entre 21,3 % et 26,7 % ($24 \pm 2,7$).

Comme les résultats sont sujets à des erreurs d'échantillonnage, la différence entre certains chiffres ne sera pas significative sur le plan statistique. Par exemple, la différence entre le taux de victimisation de 1996 aux Pays-Bas (32 %) et en Angleterre et au pays de Galles (31 %) n'est pas significative sur le plan statistique. L'intervalle de confiance établi pour les Pays-Bas (32 ± 2) chevauche l'intervalle de confiance établi pour l'Angleterre et le pays de Galles (31 ± 2).

Références

«Cinquième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale» à la page Web du United Nations Crime and Justice Information Network [www.ifs.univie.ac.at/~uncjin/uncjin.html].

«Crime and the Justice System.» Sondage CTV/National Angus Reid, publié le 11 juillet 1997. Résultats figurant à la page Web d'Angus Reid [www.Angusreid.com].

«Enquête sociale générale de 1993 - Tableaux sur les victimes d'actes criminels». Statistique Canada, Catalogue n° 12F0042XPF, décembre 1994.

Gartner, Rosemary et Anthony N. Doob. «Tendances en matière de victimisation : 1988-1993». *Juristat*. N° 85-002 au catalogue, vol. 14, n° 13. Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 1994.

Kong, Rebecca. «Statistiques de la criminalité au Canada, 1996». *Juristat*. N° 85-002-XPF au catalogue, vol. 17, n° 8. Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 1997.

Mauer, Marc. «Americans Behind Bars: U.S. and International Use of Incarceration, 1995», The Sentencing Project, juin 1997.

Mayhew, Pat et Philip White. *The 1996 International Crime Victimization Survey*. Home Office Research and Statistics Directorate, Research Findings, n° 57, 1997.

van der Veen, drs. Aad et drs. Jacques Eversdijk. *International Crime Victimization Survey 1996*. Inter/View Report, juillet 1996.

van Dijk, Jan J.M et Pat Mayhew. *Criminal Victimization in Eleven Industrialised Countries: Key findings of the 1996 International Crime Victims Survey*. 1997.

van Dijk, Jan J.M et Pat Mayhew. *Criminal Victimization in the Industrialised World: Key findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*. Rapport à la conférence «Understanding Crime: Experiences of Crime and Crime Control» organisée par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), Rome, 18 au 20 novembre 1992.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XP

1997

- Vol. 17 n° 1 La détermination de la peine dans les tribunaux provinciaux pour adultes au Canada – Étude de neuf secteurs de compétence : 1993 et 1994
- Vol. 17 n° 2 La prostitution de rue au Canada
- Vol. 17 n° 3 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 17 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996
- Vol. 17 n° 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 n° 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 n° 7 Les armes et les crimes de violence
- Vol. 17 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 9 L'homicide au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 10 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1995-1996
- Vol. 17 n° 11 Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
- Vol. 17 n° 12 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996